

LE MINISTRE

Paris, le 18 MAI 2010

Nos Réf. : E/2010/20344  
Vos Réf. : N° MJC/CC/10/75  
Votre lettre du 01/03/2010

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur vos préoccupations concernant le projet de fermeture du Centre opérationnel de l'adresse de Moulins.

Les services du ministère veillent à ce que La Poste, entreprise publique autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991, respecte les obligations de qualité de service qui lui sont assignées par le code des postes et des communications électroniques, sous le contrôle de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Par ailleurs, il appartient à cette entreprise, dans le cadre de son autonomie juridique et de gestion, de définir les règles d'exploitation de ses services.

Afin d'améliorer la qualité de service fournie à ses clients et exercer dans les meilleures conditions ses missions de service public, réaffirmées dans la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, La Poste doit moderniser son appareil de production qui passe par l'industrialisation et la rationalisation des processus de traitement du courrier.

C'est dans ce cadre que le Centre opérationnel de l'adresse (COA) de Moulins, créé avec la mise en place du Service national de l'adresse en 1997, sera fermé à la fin de l'année 2011.

En effet, l'informatisation progressive des opérations réalisées par les centres opérationnels de l'adresse ainsi que l'achèvement de la constitution d'un référentiel des voies et numéros de voies en France, conduit à un redéploiement des agents affectés à ces activités. Cette adaptation concerne en particulier les sites de Moulins et de Montbéliard.

La Poste, deux ans avant la cessation complète de ces activités, a tenu à informer ses agents afin que chacun puisse réfléchir à la nouvelle orientation qu'il souhaite donner à sa carrière et s'y préparer. Dans cette perspective, La Poste s'engage à proposer à chaque agent trois offres de poste de travail dont une dans un rayon de 30 kilomètres de leur domicile ou lieu de travail actuel. D'ores et déjà, tous les postes vacants dans les services postaux des bassins de Moulins et de Montbéliard leurs sont réservés en priorité.


Monsieur Guy Chambefort  
Député de l'Allier  
Maire d'Yzeure  
23 place Jules Ferry  
03400 Yzeure

Les agents du COA en réorientation bénéficient d'un accompagnement individuel par les équipes des ressources humaines de La Poste. Avant d'exprimer leur choix définitif, ils auront la possibilité de faire un stage pour découvrir de nouveaux métiers. Une fois leur décision prise, des sessions d'apprentissage et des formations appropriées leurs seront dispensées. Toute mobilité fonctionnelle et/ou géographique fera l'objet d'une aide pécuniaire de l'entreprise, évaluée en fonction de l'orientation professionnelle choisie par chacun.

L'ensemble de ces mesures a fait l'objet d'un accord social cadre avec les organisations professionnelles et leurs modalités d'application sont en cours de discussion avec les représentants locaux des syndicats.

Le Centre d'appui de l'adresse de Laon, auquel vous faites référence, est spécialisé dans le système de cartographie numérique des tournées de distribution des facteurs. Le développement de ce système d'information géographique pour élaborer les circuits de distribution du courrier et en améliorer le fonctionnement explique le renforcement des effectifs de ce centre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine Lagarde